

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2495

présenté par

M. Le Fur, Mme Boëlle, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Dalloz, M. Gosselin, M. Kamardine,
M. Meyer, M. Quentin et M. Therry

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions de l'article 17 prévoient de compléter la composition du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles avec des personnes qualifiées dans le domaine de la transition écologique.

En l'absence d'information précise à propos de la qualification de ces personnes, il convient de supprimer cette insertion.

Tel est le sens de cet amendement.